



Conseil économique et social

Distr. générale
29 avril 2009
Français
Original : anglais

Session de fond de 2009

Genève, 6-31 juillet 2009

Point 15 de l'ordre du jour provisoire*

Instituts de recherche et de formation des Nations Unies

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 62/210 du 19 décembre 2007, dans laquelle l'Assemblée générale a décidé d'instituer un cycle biennal d'établissement de rapports concernant l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies (UNITAR) à compter de 2009, dans le cadre du rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social.

Ces deux dernières années, l'Institut a entrepris une importante réforme stratégique. En outre, il a réussi à mener à bien ses programmes. Le présent rapport porte principalement sur les réformes de l'Institut et les résultats obtenus dans l'exécution de ses programmes.

Sur le plan financier, l'UNITAR a doublé ses recettes ces cinq dernières années. Les dépenses au titre du budget révisé pour 2008-2009 ont augmenté de 57 % par rapport aux dépenses effectives de l'exercice précédent. Le budget actuel sera financé à hauteur de 95 % par des dons à des fins spéciales. En général, l'Institut a mené à bien son mandat, sauf dans un domaine, celui de la formation diplomatique de base, question qui sera soulevée dans le présent rapport.

Il est recommandé dans le rapport que l'Institut joue un rôle important dans les efforts faits en général pour assurer des services plus efficaces en ce qui concerne la formation et la recherche dans le cadre du système des Nations Unies.

* E/2009/100.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Mise en œuvre des réformes	4
A. Renforcement des capacités institutionnelles de formation et de recherche	4
B. Renforcement du capital humain	5
C. Création et renforcement des partenariats stratégiques	6
D. Rationalisation de l'organigramme	7
III. Réalisation des programmes	7
A. Environnement	8
B. Débats sur les politiques stratégiques	9
C. Applications des techniques satellitaires (nouvelles technologies)	10
D. Appui à la gouvernance	11
E. Maintien de la paix	13
IV. Évaluation fondée sur les résultats	14
V. Situation financière de l'Institut	15
VI. Domaines où il convient de poursuivre les efforts	15
A. Gestion axée sur les résultats	15
B. Amélioration de la qualité	16
C. Méthodes pédagogiques	17
D. Formation diplomatique de base	17
VII. Recommandation	18

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 62/210 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2007, par laquelle l'Assemblée a décidé d'instituer un cycle biennal d'établissement de rapports à compter de 2009, dans le cadre du rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social¹. Le présent document fait suite au rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session (A/62/377).

2. Ce premier rapport complet au Conseil économique et social sur les activités de l'Institut présente les mesures concrètes prises et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la réforme stratégique actuelle de l'Institut, dont le plan d'abord partagé avec le Conseil d'administration de l'Institut en juillet 2007 et qui avait été évoqué dans le rapport précédent du Secrétaire général (*ibid.*). La réforme s'appuie sur quatre priorités stratégiques, à savoir : renforcement de la capacité en matière de formation et de recherche; renforcement du capital humain; mise en place et renforcement des partenariats stratégiques; rationalisation de la structure organisationnelle. Comme indiqué dans la section II du rapport, d'importants progrès ont été réalisés dans tous les domaines en mettant en œuvre les réformes nécessaires.

3. En 2008-2009, l'Institut a dispensé des cours de renforcement des capacités à 80 000 personnes. Depuis 2007, l'idée générale est de transformer l'Institut en un centre d'excellence, conforme aux normes internationales et reconnu comme tel au sein du système des Nations Unies et à l'extérieur, pour ses méthodes normatives, la formation de qualité qu'il dispense et ses capacités en matière de recherche sur les systèmes de connaissance. Compte tenu des appels lancés en faveur d'une plus grande cohérence du système des Nations Unies et de la résolution 62/210 de l'Assemblée générale réaffirmant, notamment, l'importance d'une approche coordonnée de la recherche et de la formation à l'échelle du système des Nations Unies, la section III résume les éléments de réussite en présentant d'abord le rôle de premier plan que l'Institut joue en assurant des services intégrés de formation; en privilégiant la réflexion portant sur les politiques stratégiques; en renforçant ses activités et méthodes de renforcement des capacités par l'adoption de méthodes de formation novatrices; en faisant de la place à la formation à la gouvernance; et en appliquant la gestion axée sur les résultats dans tous les domaines d'activité.

4. La section IV montre comment les mécanismes des Nations Unies chargés de la surveillance et du contrôle ont accueilli les réformes. En moins de deux ans, l'Institut a commencé à appliquer la gestion axée sur les résultats dans sa planification et sa budgétisation et, partant, à changer progressivement son style de gestion; il a réussi à appliquer pratiquement toutes les recommandations restantes du Comité des commissaires aux comptes, sauf une (voir sect. IV); son pouvoir de déléguer d'importants domaines de compétence a été reconnu, ce qui réaffirme son statut d'institut autonome, soutenu par un Conseil d'administration revigoré et

¹ En application du paragraphe 10 de la résolution 62/210 du 19 décembre 2007, dans laquelle l'Assemblée générale a décidé de rationaliser les modalités d'établissement des rapports de l'Institut de la façon suivante: a) consolidation des rapports du Secrétaire général et du Directeur général de l'Institut; b) soumission du nouveau rapport consolidé du Secrétaire général au Conseil économique et social plutôt qu'à l'Assemblée générale; c) institution d'un cycle biennal d'établissement des rapports à compter de 2009.

pleinement engagé à ses côtés. Les réformes et les éléments de réussite ont permis à l'Institut d'être plus crédible et apprécié, comme le montre la section IV du rapport sur l'évaluation en fonction des résultats.

5. La section V du rapport présente la situation financière de l'Institut. L'UNITAR a sensiblement étoffé ses programmes et doublé ses recettes ces cinq dernières années. Les dépenses au titre du budget révisé pour 2008-2009 ont augmenté de 57 % par rapport aux dépenses effectives de l'exercice précédent. Le budget actuel sera financé à hauteur de 95 % par des dons à des fins spéciales. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport intitulé « Financement des activités de formation diplomatique de base de l'Institut des Nations pour la formation et la recherche » (A/63/592), d'un point de vue financier, l'Institut a pu s'acquitter de son mandat sauf en ce qui concerne la formation diplomatique de base.

6. Dans la section VI du rapport, les domaines où il convient de poursuivre les efforts concernent les volets sur lesquels les efforts se concentreront en 2009 et au-delà, ce qui constitue effectivement une deuxième phase dans la réforme de l'Institut et une évolution vers la mise en place d'une gestion fondée sur les résultats dans toutes les activités de l'Institut; la recherche sur l'amélioration de la qualité et la mise en place d'un cadre à cet effet pour mettre en œuvre dans l'avenir des normes, des mécanismes de contrôle et des méthodes de certification de la qualité; l'utilisation durable de méthodes d'enseignement faisant appel à la technologie; et les efforts en vue d'obtenir un soutien plus adéquat et plus prévisible à la formation diplomatique de base. Les efforts se poursuivent également pour transformer l'Institut en organisme de formation, qui sera au centre des efforts au cours des exercices biennaux en cours et futurs.

7. Dans la section VII, il est recommandé qu'en raison de la synergie créée par le fait que le Directeur général de l'UNITAR dirige actuellement l'École des cadres du système des Nations Unies, l'Institut joue un rôle important en mettant en place les conditions propices à la prestation de services de formation (et de recherche) plus efficaces au sein du système des Nations Unies².

II. Mise en œuvre des réformes

8. Avant 2007, l'UNITAR fonctionnait comme un ensemble de programmes indépendants, son action n'était pas cohérente. Depuis l'adoption du plan de réforme stratégique, il atteint les objectifs qui lui ont été fixés dans ce cadre. La présente section précise les mesures prises dans chacune des quatre orientations stratégiques indiquées pour la phase de réforme de l'Institut. Elle fournit également des informations sur les mesures qui devront être prises en 2009 et au-delà.

A. Renforcement des capacités institutionnelles de formation et de recherche

9. En ce qui concerne le premier domaine de la réforme, à savoir le renforcement des capacités institutionnelles de formation et de recherche, et conformément à la

² Le Sous-Secrétaire général Carlos Lopes est le Directeur général de l'UNITAR et également le Directeur de l'École des cadres du système des Nations Unies.

résolution 62/210 de l'Assemblée générale réaffirmant la pertinence des activités de l'Institut relatives au développement, l'UNITAR a créé un département de la recherche qui est un service central axé sur les systèmes de connaissance. Dans le cadre de ses travaux de recherche sur les systèmes de connaissance, l'Institut renforce les moyens dont il dispose pour améliorer les connaissances, les compétences et les caractéristiques liées à telle ou telle forme d'emploi. Le nouveau département de la recherche soutiendra les activités de formation de l'Institut en créant un environnement favorable à l'adoption de méthodes, pédagogies et instruments modernes, notamment des méthodes d'enseignement s'appuyant sur la technologie. L'Institut s'emploie aussi activement à incorporer des méthodes d'enseignement adaptées fondées sur les principes de la formation des adultes.

10. L'UNITAR expérimente actuellement des méthodes de formation novatrices s'appuyant sur le partage des connaissances et la collaboration interinstitutions. Par exemple, il a commencé à mettre au point un projet à long terme sur les méthodes de formation, en commençant par la terminologie, les méthodes et les instruments. Conçue sur la base de la technique du Web 2.0, cette méthode sera mise à la disposition de l'ensemble du système des Nations Unies.

11. En tant que centre d'excellence pour l'établissement de normes et de méthodes de formation, l'Institut renforce également ses mécanismes d'assurance qualité en vue d'adopter des normes de qualité spécifiques en ce qui concerne ses activités de formation (voir sect. VI concernant les domaines où il convient de poursuivre les efforts). L'objectif à long terme est d'assurer le perfectionnement des bénéficiaires, ainsi que des programmes de formation sanctionnés par un diplôme, qui contribueront à l'épanouissement personnel et à la promotion professionnelle (voir également sect. VI).

B. Renforcement du capital humain

12. En ce qui concerne le deuxième domaine de la réforme visant à renforcer le capital humain, l'UNITAR s'est employé à avoir et à conserver un personnel qualifié pour s'acquitter pleinement de son mandat dans le cadre d'un nouveau système, fondé sur le principe de la gestion axée sur les résultats (voir sect. III ci-dessous concernant les réalisations des programmes). L'UNITAR a obtenu notamment le détachement de plusieurs hauts fonctionnaires du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

13. En outre, des efforts concertés sont faits pour harmoniser les méthodes de recrutement et d'affectation de l'Institut afin de contribuer à la mise en place d'un processus de sélection transparent, rigoureux et compétitif pour disposer, non seulement d'une main-d'œuvre qualifiée, mais également assurer la parité et une représentation géographique équitable. En 2008, un nouveau Comité des nominations et des promotions a été créé à l'UNITAR.

14. En ce qui concerne la parité, l'UNITAR est l'un des deux organismes des Nations Unies qui ont atteint l'objectif de la parité globale chez les administrateurs en 2007 (voir A/63/364). En 2008, les déséquilibres géographiques du personnel ont été effectivement inversés, six des huit personnes recrutées provenant des pays en développement. L'UNITAR a l'un des effectifs les plus jeunes du système des Nations

Unies, la moyenne d'âge étant de 43 ans³, alors que la moyenne d'âge dans le système des Nations Unies est de 45 ans. En outre, l'Institut a récemment consacré, pour la première fois, un budget à la formation permanente et au perfectionnement de son personnel. Le but de cette stratégie de formation est d'assurer la formation et le perfectionnement professionnels, de créer un cadre organisationnel qui apprécie, soutient et récompense le perfectionnement, et l'engagement en faveur de la formation est manifeste à tous les niveaux.

C. Création et renforcement des partenariats stratégiques

15. En ce qui concerne le troisième domaine de la réforme, au début de 2008, l'UNITAR a commencé à mettre en œuvre sa stratégie d'instauration de partenariats et de mobilisation de ressources avec l'approbation de son Conseil d'administration. Cette stratégie répond également à la demande de l'Assemblée générale tendant à développer et à élargir la portée de ces partenariats (résolution 62/210, par. 4).

16. Les objectifs globaux de la stratégie consistent à : a) renforcer les liens avec les autres organismes du système des Nations Unies et plus spécifiquement avec les autres institutions de recherche et de formation des Nations Unies; b) renforcer la capacité d'action globale de l'Institut en instaurant des relations solides et durables avec des pays donateurs stratégiques et avec le secteur privé et les fondations; c) renforcer les capacités de l'UNITAR à assurer les formations nécessaires en établissant des liens solides avec des institutions universitaires reconnues afin de mettre au point des cours complets en ligne dans divers domaines d'activité; et d) assurer une présence régionale du système des Nations Unies pour ce qui est du renforcement des capacités grâce aux bureaux d'appui de l'UNITAR et aux mécanismes de renforcement des capacités et de programmation par pays.

17. Dès le début de 2007, un accent stratégique a été mis sur les pays nordiques pour renforcer l'assistance à l'Institut. Une coopération a été inaugurée notamment avec les institutions universitaires finlandaises, norvégiennes et suédoises dans les domaines de la paix, de la sécurité, de la diplomatie et des affaires humanitaires.

18. En 2008, les relations ont été renforcées avec les pays suivants qui appuient l'Institut ou collaborent avec lui : Afrique du Sud, Brésil, Espagne, Fédération de Russie, Italie, Kazakhstan, Mexique, Oman et Turquie.

19. Ainsi, un important accord conclu avec le Gouvernement espagnol a fait de ce pays le premier donateur public de l'Institut en 2008 (voir sect. V). L'accord porte sur un grand nombre de domaines de collaboration, à savoir le renforcement des capacités de l'Institut à assurer les activités de formation en espagnol pour répondre aux besoins des pays ibéro-américains; le renforcement des capacités et l'application des recommandations adoptées récemment dans les domaines des migrations internationales et du développement (voir sect. III); et le renforcement de l'application de méthodes novatrices concernant les systèmes de connaissance (voir sect. VI).

³ Cette moyenne comprend les contrats des « associés de l'UNITAR », catégorie qui concerne les postes d'une durée moyenne de trois ans, ce qui rend souple et plus efficace la gestion des postes à moyen terme.

20. En outre, en application des recommandations du Conseil d'administration, des concertations ont eu lieu avec le Brésil et l'Afrique du Sud pour créer des bureaux de représentation à Brasilia et à Pretoria.

21. De même, outre les fonds réservés, des efforts intensifs sont faits pour accroître le montant des fonds non réservés. Conformément à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de 2008 tendant à ce que l'Institut et le Directeur général continuent de redoubler d'efforts pour accroître les contributions volontaires, l'Institut s'est efforcé de mobiliser des fonds non réservés. En 2008-2009, le montant des contributions volontaires était de 1 128 979 dollars contre 850 000 dollars prévus. En outre, des pays ont indiqué qu'ils pourraient accroître leurs contributions volontaires dans le courant de l'année 2010.

D. Rationalisation de l'organigramme

22. Le quatrième domaine de la réforme concerne la rationalisation de l'organigramme de l'Institut. Pour assurer une plus grande cohérence et transparence, les voies hiérarchiques et les échelons de responsabilité ont été clairement définis, les performances étant régulièrement évaluées et toutes les définitions d'emploi étant systématiquement revues. Une structure plus verticale a été adoptée à l'Institut, avec trois départements (services de formation, de recherche et de soutien), dirigés chacun par un directeur qui relève directement du Directeur général. Les postes de directeur doivent être pourvus au cours de l'exercice biennal (voir sect. V).

23. En outre, de même que les actions indiquées dans la résolution 63/250 concernant la gestion des ressources humaines, depuis 2008, les règles régissant les contrats du personnel de l'UNITAR ont été harmonisées pour assurer l'efficacité, l'équité et la concordance dans tout l'Institut. Par ailleurs, l'UNITAR a été autorisé par le Secrétaire général à classer les postes jusqu'au niveau P-5 (voir sect. IV concernant l'évaluation axée sur les résultats).

24. Enfin, un nouveau service central d'appui intégré a été créé pour assurer la cohérence à l'UNITAR et entre l'Institut et l'extérieur. Les services d'appui comprennent les sections suivantes : ressources humaines, finances et administration; partenariats et mobilisation des ressources; appui informatique; bureaux de représentation.

III. Réalisation des programmes

25. À titre de rapport d'activité, la présente section met l'accent sur les résultats, en présentant les succès obtenus par l'UNITAR pour ce qui est d'adopter des approches intégrées en matière de formation; de fournir un cadre privilégié pour l'élaboration de politiques stratégiques; de renforcer les activités et systèmes de renforcement des capacités par des méthodes novatrices de formation; de faire une place à la formation à la gouvernance mondiale et au soutien de celle-ci; et d'adopter progressivement des outils de gestion axée sur les résultats dans tous ses domaines d'activité.

A. Environnement

26. Chaque année, l'UNITAR dispense une formation en matière d'environnement à environ 2 500 personnes⁴. L'Institut s'est fait une bonne réputation dans des domaines spécifiques du renforcement des capacités concernant l'environnement, liés à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement. Dans le cadre de la réforme de l'Institut, un important service de l'environnement a été créé en 2007. En 2008-2009, l'UNITAR a élaboré une « Stratégie interne en matière d'environnement pour l'exercice biennal 2009-2010 » que le Conseil d'administration a favorablement accueillie en janvier 2009. Cette stratégie facilite l'échange d'informations et la collaboration en ce qui concerne les activités environnementales dans neuf différents programmes et sections de l'Institut qui ont trait à la formation dans le domaine de l'environnement. Elle porte sur les domaines thématiques que sont les changements climatiques, la gestion des produits chimiques et des déchets, la gestion de l'environnement et la législation dans ce domaine, ainsi que la diversité biologique.

27. L'objectif primordial des activités de l'UNITAR dans le domaine de l'environnement consiste à renforcer les capacités des pays partenaires, des organisations et des particuliers pour leur permettre de résoudre les problèmes liés aux capacités et d'atteindre les objectifs en ce qui concerne l'environnement, par des méthodes novatrices de formation et de recherche. Les activités pertinentes s'appuient sur les pratiques optimales et le renforcement des synergies avec les partenaires, et sont menées conjointement avec les partenaires des Nations Unies, conformément au principe « Unis dans l'action ». En mettant l'accent sur la conception, la réalisation et l'évaluation de la formation, l'UNITAR s'emploie à devenir un prestataire de services reconnu dans le système des Nations Unies pour ce qui est de la formation et du renforcement des capacités dans le domaine de l'environnement.

28. Par exemple, dans le domaine des changements climatiques, l'Institut a conçu, conjointement avec le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la plate-forme de services de formation « Unité d'action des Nations Unies » en matière de changement climatique. Le but de cette plate-forme est de fournir des services dans les domaines de la gestion des connaissances, de l'élaboration conjointe de matériel didactique et de services de formation relatifs à la mise en œuvre du nouveau régime international prévu sur les changements climatiques. La plate-forme de services de formation est étroitement liée au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination qui facilite l'approche « Unis dans l'action » dans le domaine des changements climatiques. En ce qui concerne la gestion des déchets et des produits chimiques, l'UNITAR appuie des projets dans plus de 60 pays au cours de l'exercice 2008-2009 pour renforcer les capacités concernant l'application des accords internationaux sur les produits chimiques tels que les Conventions de Rotterdam et de Stockholm. Tous les projets pertinents sont mis en œuvre en partenariat avec les

⁴ Ce chiffre concerne la formation dans le domaine de la gestion des produits chimiques et des déchets, des changements climatiques et de la gestion de l'environnement. Il devra augmenter encore en 2009, en raison de la mise en œuvre de nouvelles activités, notamment dans le domaine de la diversité biologique.

organisations membres du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques.

29. En outre, l'UNITAR est résolu à conduire les efforts du système des Nations Unies dans le domaine de la neutralité climatique (voir A/63/592). Pour ce faire, il a élaboré un ambitieux programme intitulé « Politique et stratégie en faveur de la neutralité climatique : 2009-2010 » que le Conseil d'administration a adopté en janvier 2009 et qui devra être appliqué immédiatement.

B. Débats sur les politiques stratégiques

30. L'Institut est un cadre privilégié de débats sur les stratégies de haut niveau, pour plus de 2 500 décideurs chaque année. Ce rôle a permis à l'UNITAR d'être mieux connu au sein du système des Nations Unies et à l'extérieur comme le cadre de réunions d'excellente qualité destinées à renforcer les connaissances, à partager les enseignements tirés et à faciliter le dialogue sur les principales questions relatives aux grandes orientations au niveau des hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies et de l'ensemble de la communauté internationale. L'UNITAR a renforcé sa position de centre de connaissances pour le système des Nations Unies et les parties prenantes extérieures, aidant à la prise de décisions en général dans les principales villes sièges, en particulier, à Genève, New York et Turin.

31. L'UNITAR est devenu un important organisateur de débats approfondis sur les politiques au niveau des hauts responsables du système des Nations Unies. Depuis 2007, chaque année, à la fin d'août et au début de septembre, l'Institut participe à l'organisation de la retraite annuelle du Secrétaire général et de ses collaborateurs de haut rang à Turin, en partenariat avec l'École des cadres du système des Nations Unies et le Département de la gestion du Secrétariat.

32. Par ailleurs, depuis 2001, l'UNITAR réunit les représentants spéciaux et personnels, ainsi que les envoyés spéciaux du Secrétaire général chaque année en Suisse pour une réunion sur les stratégies destinées à renforcer la pratique du système des Nations Unies dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits. Le Séminaire des représentants spéciaux du Secrétaire général, maintenant, organisé (également) en association avec l'École des cadres du système des Nations Unies, réunit les chefs des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde, les hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies et les chefs des organismes chargés de prévenir et de régler les conflits. Depuis 2007, ce séminaire annuel a pris une importance stratégique plus marquée, car il se tient en marge des conférences parallèles des chefs de missions organisées respectivement par les Départements des affaires politiques et des opérations de maintien de la paix en collaboration avec le Département de l'appui aux missions. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix participe activement à ces débats.

33. Enfin, l'UNITAR organise des débats de haut niveau sur les politiques, ouverts au public, qui prennent la forme d'une série de conférences à Genève. Lancée par l'Office des Nations Unies à Genève en 2008, cette série de conférences comprend la première réunion-débat jamais organisée avec le Secrétaire général, Ban Ki-moon et est depuis lors suivie par d'autres rencontres, par exemple, avec des lauréats du prix Nobel de la paix et des personnalités bien connues. Chaque conférence réunit au moins 1 200 participants. Contrairement aux retraites du Secrétaire général et du Secrétariat de l'ONU, dont les travaux et les résultats sont confidentiels et destinés

aux hauts fonctionnaires de l'Organisation, l'initiative de la série de conférences de Genève permet de synthétiser et de diffuser en temps voulu les connaissances sur les politiques examinées sur des sites Web publics et des forums de discussion, mis en place en partenariat avec diverses agences de presse. Le site Web de la série de conférences de Genève s'inspire des efforts faits par l'Institut pour mieux communiquer et être mieux connu grâce à un nouveau site Web qui permet d'accéder à ses services et bases de données dans les différentes langues.

C. Applications des techniques satellitaires (nouvelles technologies)

34. L'UNITAR s'affirme progressivement comme le partenaire de choix des États Membres et du système des Nations Unies en raison des méthodes et techniques de formation novatrices qu'il utilise.

35. Par exemple, l'UNITAR, par le biais de son programme sur les applications des techniques satellitaires (UNOSAT), est maintenant l'organisme de référence du système des Nations Unies en ce qui concerne l'analyse efficace des données satellitaires, car il dispose des moyens nécessaires pour obtenir, traiter et analyser les données fournies par tous les satellites commerciaux et scientifiques⁵. Il dispose d'un vaste réseau de partenaires dans le monde entier, à savoir l'Agence spatiale européenne, les agences spatiales nationales du Canada, de la France, de la Norvège, les opérateurs et fournisseurs nationaux de services par satellite en France, en Italie, en Norvège, en Turquie et aux États-Unis d'Amérique, ainsi qu'un certain nombre d'autres compagnies et organismes scientifiques s'intéressant aux applications satellitaires, et la Charte internationale Espace et catastrophes majeures créée par l'Agence spatiale européenne en collaboration avec l'Argentine, le Canada, la France, l'Inde, le Japon, la Geological Survey des États-Unis, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ensemble, ces partenaires permettent à l'UNITAR de mener des travaux de recherche sur de nouvelles applications et d'apporter des solutions en s'appuyant sur les techniques satellitaires aux experts de l'aide humanitaire et du développement dans le cadre du système des Nations Unies, aux gouvernements et à un nombre croissant d'organisations non gouvernementales. D'autres types de partenaires complètent ce réseau, par exemple le Département d'État des États-Unis d'Amérique, le Centre de recherche conjoint de l'Union européenne, l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire, Google Maps, etc. En 2008, les experts de l'UNITAR ont présenté plus de 250 cartes et analyses complexes dans ce domaine, compte tenu des images satellitaires et des données obtenues auprès de fournisseurs commerciaux ou acquises auprès de partenaires.

36. En fait, à ce jour, l'UNITAR a fourni des informations géographiques et des analyses à la plupart des experts internationaux en matière d'aide humanitaire et à un grand nombre d'utilisateurs nationaux et d'experts et de spécialistes du développement. Pour la seule année 2008, il a été invité à apporter rapidement un soutien en matière de cartographie dans 38 situations d'urgence humanitaire.

⁵ En janvier 2009, UNOSAT est devenu partie intégrante du Département de la recherche de l'UNITAR, ainsi ses technologies et travaux de recherche appliquée font partie maintenant des activités de formation de l'UNITAR dans divers domaines.

37. L'analyse des images satellitaires de l'Institut permet aux organismes et aux responsables des programmes des Nations Unies de prendre des décisions dans les interventions d'urgence, de planifier les activités de relèvement et de développement. Grâce à ses travaux de recherche et à ses méthodes novatrices dans le domaine des applications satellitaires, l'UNITAR touche un plus grand nombre de personnes dans d'autres domaines, par exemple la paix et la sécurité, les droits de l'homme, la réduction des risques de catastrophe et la protection de l'environnement.

38. Les connaissances acquises dans le cadre des travaux de recherche et des applications sont transmises aux apprenants par le biais de modules de formation spécifiques et standard allant des connaissances dans le domaine des systèmes d'information géographique (SIG) de base à l'utilisation des informations géographiques pour la consolidation de la paix. En 2008, l'UNITAR a dispensé une formation professionnelle à une centaine d'experts nationaux et d'experts en formation, en Asie, en Afrique et en Amérique centrale. L'Institut étend son domaine d'action aux méthodes de formation faisant appel à la technologie en collaboration avec les organismes spatiaux nationaux et l'Agence spatiale européenne.

D. Appui à la gouvernance

39. Dans le domaine de la gouvernance mondiale, l'Institut s'efforce de répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités, que ce soit dans les domaines du développement local, des finances publiques et du commerce, des migrations internationales ou de l'administration publique.

1. Développement local

40. L'UNITAR est l'un des premiers partenaires du système des Nations Unies ayant établi officiellement des relations, en ce qui concerne la formation, avec les autorités locales dans le domaine du développement local. Pour permettre l'accès aux services de base, ces cinq dernières années, il est devenu un centre d'information, de communication et de formation entre les autorités locales et les autres organismes du système des Nations Unies, les instituts universitaires et autres acteurs locaux tels que les entreprises publiques et privées et la société civile. Depuis 2007, il a permis à 1 620 autorités locales de renforcer leurs capacités et d'adopter des méthodes intégrées de développement durable et d'urbanisation, grâce à un réseau de centres internationaux de formation pour les autorités et autres intervenants locaux partout dans le monde.

41. En 2009, dans sa résolution 22/8, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a adopté des directives sur l'accès aux services de base pour tous. Dans cette résolution ainsi que d'autres qui l'ont précédée, l'UNITAR continue d'être cité explicitement comme organisme permettant d'associer les parties prenantes locales à l'élaboration, et maintenant à l'application, de ces directives. Celles-ci seront également examinées durant la session actuelle du Conseil économique et social en vue de les promouvoir largement.

2. Finances publiques et commerce

42. Maintenant plus que jamais, il convient de reconnaître l'importance capitale de l'assistance que l'UNITAR apporte, dans le domaine des finances publiques et du commerce, aux responsables gouvernementaux des pays en développement, notamment aux pays les moins avancés et aux économies en transition.

43. Chaque année, l'Institut dispense 50 cours en ligne de six semaines à 2 500 cadres supérieurs et moyens des ministères des finances, de la planification, du commerce, ainsi que des banques centrales. Ces cours doivent permettre principalement de mieux connaître les dépenses publiques et la gestion des finances et des dépenses publiques. L'Institut joue ainsi un rôle important en abordant les questions relatives à la gestion financière, les stratégies de réduction de la pauvreté, le commerce, la propriété intellectuelle, la réglementation financière, les négociations financières, le développement des marchés financiers ainsi que la gestion de la dette. Outre le renforcement des capacités dans ce domaine, l'UNITAR permet de créer des réseaux entre les responsables du secteur public et privé, et contribue à la création de communautés de pratique pour soutenir la formation dans les institutions locales et régionales.

3. Migrations internationales

44. La mobilité humaine est un domaine de la gouvernance mondiale pour lequel le Secrétaire général a préconisé une plus grande participation de l'Organisation des Nations Unies (voir résolution 63/225 de l'Assemblée générale sur le thème : migrations internationales et développement). Pendant deux décennies, l'UNITAR a contribué au renforcement des capacités des responsables gouvernementaux sur les questions liées aux migrations et aux réfugiés. À partir de 2010, il mettra l'accent sur le renforcement des capacités en Afrique et dans les régions ibéro-américaines. En 2009, il a signé, avec l'Organisation pour les migrations internationales, un accord global couvrant divers domaines, notamment la législation sur les migrations internationales; les projets pilotes nationaux; les séminaires sur les politiques; l'appui à la production d'images satellitaires, etc.

45. Au cours du deuxième semestre de 2009, l'UNITAR présidera le Groupe mondial sur la migration, l'organe de coordination interinstitutions de 14 organismes des Nations Unies et autres organisations qui interviennent dans ce domaine. Il enverra une note sur la stratégie collective, au nom de ce groupe, au troisième Forum mondial sur la migration et le développement qui se tiendra les 4 et 5 novembre 2009 à Athènes. En outre, il continue d'être un organisme fiable et une source d'informations qui organise des séminaires au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York pour informer, former et promouvoir la réflexion politique et le dialogue sur les questions liées aux migrations. En 2008, à la septième réunion de coordination sur les migrations internationales convoquée par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, il a été reconnu que l'UNITAR joue un rôle central en inscrivant la question des migrations internationales à l'ordre du jour de l'Organisation dans le cadre de la résolution biennale de l'Assemblée générale, les dialogues de haut niveau de l'Assemblée générale (2006 et 2013) et le Forum mondial sur la migration et le développement. Depuis 2007, il a dispensé une formation sur les migrations à plus d'un millier de personnes.

4. Administration publique

46. Conformément à la note intitulée « Le facteur humain dans le renforcement des capacités aux fins du développement » (E/C.16/2009/2), dans lequel le Secrétaire général souligne que « le renforcement des capacités institutionnelles et humaines afin de permettre aux membres de la fonction publique de raffermir le développement grâce à la prestation de services efficaces au bénéfice de tous doit être pris au sérieux », l'UNITAR répond à l'appel des pays demandant une assistance pour renforcer les capacités de leur secteur public.

47. Par exemple, depuis le début de 2009, l'UNITAR aide le Gouvernement cap-verdien à élaborer une stratégie de renforcement des capacités, étant donné que les capacités individuelles et institutionnelles sont les piliers centraux de la réforme du secteur public au Cap-Vert. À la demande du Ministère de la réforme de l'État, l'Institut conduit l'initiative gouvernementale visant à concevoir un plan de renforcement des capacités des fonctionnaires, qui est au cœur du renforcement de l'efficacité et de la compétitivité du secteur public national. Plusieurs pays ont adressé des demandes similaires à l'UNITAR. En partenariat avec le PNUD, l'Institut a également lancé un nouveau cours en ligne sur la gouvernance démocratique en 2009.

E. Maintien de la paix

48. L'UNITAR met en place actuellement un cadre de gestion axée sur les résultats pour tous ses domaines de renforcement des capacités (voir sect. VI sur les domaines où il convient de poursuivre les efforts). En 2008, conformément aux recommandations restantes du Conseil d'administration, il a complètement réorganisé ses activités dans le domaine du maintien de la paix. Le nouveau programme de formation au maintien de la paix comprendra une préparation appréciée en fonction des résultats, systématique et plus complète pour les membres du personnel civil, militaire et de police qui veulent participer aux opérations de paix, en général, et de maintien de la paix, en particulier.

49. Le programme de formation aux activités de maintien de la paix est en cours d'élaboration et sera présenté en ligne et dans le cadre d'activités de formation classiques, en fonction du sujet et de l'auditoire. Pour donner suite à l'appel du Secrétaire général en faveur d'une assistance du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des résolutions 1738 (2006) et 1820 (2008), un premier cours sur la protection des civils dans les opérations de paix, en général, et de maintien de la paix, en particulier, est mis au point actuellement et comporte un module spécifique sur l'exploitation et les violences sexuelles en partenariat avec Open University du Royaume-Uni.

50. Un grand nombre de bénéficiaires des cours en ligne du programme précédent de formation aux activités de maintien de la paix ont pu ainsi combler un vide dans la formation nécessaire dans ce domaine. Cependant, l'UNITAR doit revoir ses prestations dans ce domaine pour en relever le niveau et assurer sa crédibilité.

IV. Évaluation fondée sur les résultats

51. À la suite des réformes institutionnelles de l'UNITAR et des importants résultats obtenus grâce à l'élaboration d'un volet sans précédent de renforcement des capacités, les résultats de l'Institut peuvent être évalués en se fondant sur la réputation qu'il a acquise auprès des organes de contrôle du système des Nations Unies. Il convient de citer quelques exemples à cet égard : le Bureau des affaires juridiques a, pour la première fois, publié une opinion commune sur les principes de l'autonomie de l'Institut; l'UNITAR a répondu en mettant en œuvre nombre de recommandations restantes du Comité des commissaires aux comptes et dispose d'un Conseil d'administration actif et d'une structure de gouvernance favorable.

52. Par ailleurs, le Directeur général de l'UNITAR a reçu une délégation de pouvoir dans deux importants domaines, le premier ayant trait à la classification des postes (jusqu'à la classe P-5), comme indiqué plus haut à la section 1, et le second aux marchés.

53. En outre, afin de renforcer l'efficacité, la transparence et la responsabilité, pour la première fois, en novembre 2007, l'UNITAR a présenté au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires un plan de budget révisé utilisant le cadre standard de budgétisation axée sur les résultats. Dans le souci d'améliorer la transparence dans l'administration de l'Institut, les membres du Conseil d'administration de l'UNITAR ont accès à tous les rapports des commissaires aux comptes à partir de 2009. Dans le cadre des efforts que l'UNITAR déploie pour promouvoir la communication fondée sur les résultats, il s'emploiera à permettre aux membres du Conseil d'administration, aux commissaires aux comptes et au Comité consultatif d'accéder en ligne et en temps réel aux informations sur l'exécution du budget-programme. Cette question sera examinée et des acteurs et mesures spécifiques seront identifiés au cours de l'établissement du budget-programme de 2010-2011 pour faire de l'Institut l'organisme le mieux placé du système des Nations Unies en ce qui concerne la transparence.

54. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/63/377) en matière de responsabilisation, l'UNITAR a réussi l'année dernière à examiner les recommandations restantes du Conseil d'administration, à l'exception de celle relative à la technologie de l'information (TI)⁶. Le budget de la technologie de l'information a augmenté pour appliquer progressivement ces recommandations et un comité directeur en matière de TI chargé de superviser la stratégie de l'Institut dans ce domaine a été créé en 2009. Plus généralement, les recommandations actuelles et futures des commissaires aux comptes seront examinées progressivement par la section de supervision et d'évaluation qui sera créée en 2009 (voir sect. VI).

55. Enfin, l'UNITAR est soutenu par un organe de gouvernance résolu et prééminent, son Conseil d'administration, qui depuis 2007 se réunit deux fois par an. L'Institut est également guidé par un ensemble de directives et de mécanismes de supervision, comprenant plusieurs nouveaux comités internes, par exemple, sur

⁶ La recommandation en question concerne la mise en œuvre de la norme ISO 17799, remplacée depuis par ISO 27000. Bien que des progrès aient été accomplis concernant l'application de certaines normes couvertes par ISO 27 000 dans plusieurs domaines en 2008 et 2009, la certification complète est irréaliste, en raison des coûts financiers pour une petite entité telle que l'UNITAR.

les questions de personnel, la mise en place de la délégation de pouvoir pour la passation des marchés accordée au Directeur général actuel, etc.

V. Situation financière de l'Institut

56. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 a été révisé et approuvé par le Conseil d'administration de l'Institut à sa session tenue en janvier 2009 (après que le projet initial a été présenté en décembre 2007). L'information financière révisée reflète l'évolution positive constatée en 2008. Plus généralement, le financement des subventions à l'UNITAR à des fins spéciales a continué d'augmenter de façon satisfaisante. Cependant, bien que les contributions volontaires non réservées versées au Fonds général aient également augmenté, leur montant demeure faible.

57. Comme il ressort des états financiers intérimaires pour l'année se terminant le 31 décembre 2008, le montant global des recettes a augmenté de 45 %, passant de 12 273 028 dollars en 2006 à 17 766 256 dollars en 2008. Le montant des dépenses a augmenté de 33 %, passant de 13 469 811 dollars en 2006 à 17 968 733 dollars en 2008. Le dépassement s'explique par le fait que les réserves sont constituées par les contributions versées à l'avance au cours des années précédentes pour des projets mis en œuvre en 2008.

58. Les fonds et la trésorerie de l'Institut sont strictement contrôlés selon une approche prudente des futurs engagements. Les nouveaux postes ne sont créés que si les fonds à cet effet sont disponibles et les décisions ne sont prises qu'en prenant le minimum de risques. En attendant de recevoir les fonds nécessaires, la création de postes de directeur a été reportée (voir sect. II).

VI. Domaines où il convient de poursuivre les efforts

59. Le plan stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011, qui sera mis au point dans le cadre d'un système participatif au cours du second semestre de 2009, marquera un important tournant, car il permettra de présenter la vision et l'ensemble des objectifs en matière d'appui de l'UNITAR au cours du prochain exercice biennal. Les points décrits dans cette section comme des domaines où il convient de poursuivre les efforts n'ont qu'une valeur indicative : gestion axée sur les résultats dans toutes les activités de l'Institut; recherche sur l'amélioration de la qualité et la collaboration avec d'autres acteurs pour fixer les normes de qualité et assurer une formation sanctionnée par un certificat; multiplication des méthodes d'enseignement faisant appel à la technologie, obtention de moyens plus adéquats et prévisibles pour la formation diplomatique de base. Faire de l'Institut un organisme d'enseignement est une œuvre constante, qui sera au centre des efforts au cours des périodes biennales actuelles et futures.

A. Gestion axée sur les résultats

60. En 2009, une équipe de travail sur la gestion axée sur les résultats a été créée. Elle a d'abord mis au point un plan sur les moyens d'appliquer la gestion axée sur les résultats à l'UNITAR en ce qui concerne la planification et le budget des

programmes; la gestion des ressources humaines; le suivi et l'évaluation des programmes; la communication axée sur les résultats; la formation et le renforcement des capacités concernant la gestion axée sur les résultats au niveau interne. Comme il est indiqué dans le présent rapport, certains des points concernant la planification, la budgétisation, en particulier, ont commencé à être appliqués en 2008.

61. L'une des « pièces maîtresses » de la gestion axée sur les résultats consiste à assurer le suivi et l'évaluation. À la suite des recommandations du Conseil d'administration en 2006-2007, une section de suivi et d'évaluation sera créée au Département de la recherche de l'Institut au cours du second semestre de 2009. Elle sera chargée d'évaluer systématiquement l'enseignement à l'UNITAR et de soutenir un système de planification par cycle de sorte que les résultats de l'évaluation figureront dans le futur plan-programme.

B. Amélioration de la qualité

62. En ce qui concerne l'amélioration de la qualité⁷, l'UNITAR analysera à partir de 2009 comment « la gestion, l'assurance et la mesure de la qualité de l'Organisation internationale de normalisation », qui représente un modèle général pour évaluer la qualité de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, peut s'appliquer aux réalités de l'Institut. Ce processus se poursuivra jusqu'en 2010 pour déterminer si le modèle répond aux besoins de l'Organisation. Parallèlement, l'UNITAR et plusieurs autres institutions, notamment, les organismes des Nations Unies et les autorités nationales d'agrément, ont participé à la consultation organisée par la Fondation européenne pour la qualité de l'apprentissage en ligne pour envisager l'adoption du Open ECBCheck – une nouvelle méthode d'agrément et d'amélioration de la qualité des programmes et des institutions d'enseignement en ligne dans le domaine du renforcement des capacités au plan international. En 2009, en particulier, l'Institut expérimentera ces critères dans deux de ses cours en ligne pour communiquer les réactions recueillies au groupe des principaux organismes participant à la série de consultations.

63. En outre, un grand nombre des mesures concrètes qui se dégagent seront appliquées aux matériels mis au point par l'Institut ou à l'intention de celui-ci, à savoir la création de conseils consultatifs d'éminentes personnalités (par domaine thématique et s'il y a lieu) qui examineront et approuveront le contenu des nouveaux cours. Par exemple, compte tenu de l'appel lancé par le Secrétaire général dans la résolution 62/210, en ce qui concerne les programmes des opérations de maintien de la paix, l'élaboration du contenu sera examiné systématiquement par un comité consultatif composé d'éminents spécialistes et experts dans ce domaine, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. Les autres mesures comprendront la création de partenariats avec des établissements universitaires de grande renommée qui certifieront le matériel didactique de l'UNITAR, et le recrutement d'éminents universitaires pour élaborer le contenu des cours.

⁷ « L'amélioration de la qualité » dans ce contexte désigne un ensemble de mécanismes d'assurance qualité, des systèmes d'évaluation, et les moyens de veiller à l'amélioration continue (des activités de formation de l'UNITAR).

C. Méthodes pédagogiques

64. L'UNITAR s'emploie également à promouvoir l'utilisation de méthodes d'enseignement faisant appel à la technologie. Outre l'augmentation du nombre de cours en ligne, qui comprendront bientôt une série de cours en espagnol (voir sect. II), l'Institut utilisera un grand nombre de méthodes d'enseignement en recourant à la technologie pour améliorer ses enseignements. En utilisant les moyens techniques disponibles pour cela, l'UNITAR s'efforcera de faire preuve de souplesse pour répondre aux différents profils et besoins en matière d'enseignement, notamment en dispensant des cours non en ligne, en recourant à des méthodes d'enseignement encadrées et des systèmes d'autoévaluation non encadrés, des évaluations par les pairs, des activités conjointes. Certaines de ces méthodes pédagogiques figurent dans les cours en ligne que l'UNITAR a récemment lancés dans le domaine de la gestion de l'assainissement urbain. L'objectif consiste à mettre la technologie au service de l'enseignement. Ce faisant, l'UNITAR se propose d'aider de bons apprenants autonomes et de promouvoir une attitude positive à l'égard de la formation permanente.

D. Formation diplomatique de base

65. Grâce à ses acquis en tant qu'Institut aidant les pays en développement et les pays les moins avancés dans les domaines de la diplomatie multilatérale et de la coopération internationale (« programmes de formation de base » comme indiqué dans ses statuts), l'UNITAR continue d'assurer la formation diplomatique de base dans les villes sièges des Nations Unies. Tous les deux ans, il dispense des cours à 4 000 diplomates environ partout dans le monde, dont 60 % provenant des régions en développement et 40 % des régions développées. Cependant, comme indiqué dans la résolution 62/210, à ce jour, l'UNITAR s'autofinance intégralement et ne reçoit aucune contribution du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour ses activités.

66. En 2009, le Secrétaire général a recommandé que l'UNITAR reçoive une subvention annuelle du budget ordinaire d'un montant de 600 000 dollars pour combler le déficit au titre de la formation diplomatique de base en raison de son caractère unique en son genre et du nombre réduit de bénéficiaires, afin d'éviter les conséquences négatives qui découleraient de l'arrêt des activités de l'Institut en ce qui concerne cette formation (voir A/63/592). En mars 2009, conscient de l'importance de la formation diplomatique de base, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé qu'une subvention annuelle de 600 000 dollars soit approuvée à titre exceptionnel pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/63/744). À la reprise de la session de la Cinquième Commission, à la fin de mars 2009, les États Membres ont décidé de reporter l'examen de cette question (A/C.5/63/L.41).

VII. Recommandations

67. Dans le cadre des efforts faits actuellement pour étudier les stratégies permettant de mieux tirer parti des atouts des instituts de formation et de recherche des Nations Unies, l'UNITAR peut jouer un rôle important en mettant en place les conditions propices à la prestation de services plus efficaces en matière de recherche et de formation dans le système des Nations Unies, compte tenu en particulier, de la synergie créée par le fait que le Directeur général actuel de l'UNITAR dirige également l'École des cadres des Nations Unies. Les États Membres devraient aider l'UNITAR dans cette tâche.
